

Bourse pour la rentrée 2026-2027

Madame, Monsieur

Dans le cadre de la réforme des bourses scolaires entrée en vigueur l'an dernier, nous vous informons qu'il est désormais **fortement recommandé d'opter pour la "bourse automatique"** lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant.

Pourquoi choisir la bourse automatique ? Ce dispositif permet un traitement simplifié et plus rapide de votre demande, grâce à une connexion directe entre les services fiscaux et ceux des bourses. Ainsi, si vous êtes éligible, votre enfant pourra bénéficier de la bourse.

Comment faire ? Lors de l'inscription ou réinscription, il vous suffit de **cocher la case "bourse automatique"** sur le formulaire prévu à cet effet. Cette action déclenche automatiquement le traitement de votre demande, le cas échéant, le versement des bourses sans que vous n'ayez à faire de démarche supplémentaire.

Si vous **n'avez pas donné votre consentement à l'étude automatique de votre droit à bourse** lors de l'inscription ou de la réinscription de votre enfant, **deux possibilités** s'offrent à vous :

1. Faire votre demande en ligne via EduConnect / Scolarité Services

Connectez-vous au portail officiel Scolarité Services avec vos identifiants EduConnect :

[Accéder à Scolarité Services – EduConnect](#)

Puis sélectionnez le service « **Bourses** » et suivez les différentes étapes de la demande.

2. Si vous rencontrez des difficultés avec EduConnect ou avec le service en ligne, vous pouvez télécharger le **formulaire officiel de demande de bourse nationale de lycée 2026-2027**, le compléter et le remettre à l'établissement avec les pièces justificatives demandées :

[Télécharger le formulaire officiel de demande de bourse de lycée 2026-2027](#)
(education.gouv.fr)

Pour retrouver toutes les informations officielles concernant les bourses :

[Informations officielles – Bourses de collège et de lycée](#)

En cas de difficulté, n'hésitez pas à vous rapprocher de l'établissement afin que nous puissions vous accompagner dans vos démarches.

Même si vous pensez ne pas être éligible, nous vous encourageons à faire la demande : **certaines situations peuvent ouvrir droit à une bourse sans que cela soit évident a priori.** Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le secrétariat intendance.

Graulhet, le 7 septembre 2026

Mme Contensou Audrey, Secrétaire-Générale